



MAIRE DOUVRAÏGE : **MAYAN AMBAGEUR**

ARCHITECTE : **GAZDAR ARCHITECTES**
 27 rue des Chauds Fourneaux
 59127 SAILLY SUR LA LYS
 03 20 27 26 56
 www.gazdararchitectes.com



AMBAÏAGEUR : **DEVELOPPEMENT LOCAL**
 10 rue de la Lys
 59127 SAILLY SUR LA LYS
 03 20 27 26 56

PLAN DE PAYSAGEMENT
 Implantation clôtures/Amenas isolées/
 Dispositifs de captage solaire

PA4 (b)

Echelle : 1/1500

Lot	Date	Désignation
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		



ESPACES VERIS PRIVATES

Clôtures :

- Les clôtures seront constituées de haies d'espèces végétales locales, de hauteur maximale : 1m 70 et doublées éventuellement par une clôture en grillage plastique de haute teneur, implantée en limite séparatives derrière la haie.

Limite sur domaine public : implantée en limite du domaine public, doublée obligatoirement par une haie d'espèces végétales locales, de hauteur maximale : 1m 70, implantée derrière la clôture grillagée.

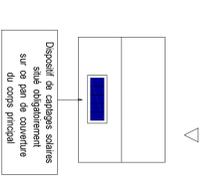
Limite sur domaine privé : - Un dispositif de type grille à débris, voir sans arêtres. Cette-ci ne devra dépasser une hauteur totale de 1m60. Il sera doublé éventuellement par une haie d'espèces végétales de hauteur maximale 1 m 20.

- Des clôtures constituées de haies d'espèces végétales locales de hauteur maximale : 1 m 70, implantées en limite séparatives.

- Possibilité de pilotis en briques hauteur maximum 1 m 50 de habitages en briques des côtés rectangulaires.

DISPOSITIFS DE CAPTAGES SOLAIRES

VOIRIE DE DÉSERTERIE



Dispositif de captage solaire sera obligatoirement sur un pan de couverture du corps principal.

NOTA / - En cas de captage solaire côté rue, ce dispositif sera obligatoirement dans le cadastre existant.

ANNEXES ISOLÉES



-Zon d'implantation des annexes isolées.